

Dossier d'inscription simplifié pour une seconde activité au RSSO

Informations personnelles de l'adhérent pratiquant

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Information dossier d'inscription

Numéro de licence :

Actuellement inscrit au RSSO en :

☐ Artistique

☐ Hockey

☐ Ecole de Roller

☐ Randonnée

Information sur la seconde activité

Section :

☐ Artistique*

☐ Hockey*

☐ Ecole de Roller

☐ Randonnée

Groupe ou créneau :

(voir les créneaux et groupe sur le site [rssso.fr](http://www.rssso.fr))

(*) ces activités doivent être en priorité dans votre dossier d'inscription.

Fait le

à

Signature :

Tarif indiqué par le bureau de section

Activité (sans la part adhésion) =

.....

Info : la réduction famille ne s'applique pas.

Accès à une seconde activité

Comment ça marche ?

La règle

Chaque *adhérent pratiquant** peut, **lorsque la saison est démarrée et une fois son inscription au club validée**, s'inscrire pour une seconde activité. A condition que cette activité ait encore des places disponibles et dans le respect des règles et conditions d'accès à cette activité, défini par le bureau de section (âge, niveau, etc...).

L'adhérent devra alors remplir à la main le **formulaire d'inscription simplifié pour une seconde activité**, et le remettre à la section concernée avec le paiement de l'activité.

Le tarif pour accéder à cette seconde activité sera celui de l'activité seule (l'adhésion club étant déjà réglée à l'inscription avec la première activité). **Pas de réduction famille sur la seconde activité.**

** adhérent pratiquant : personne déjà inscrite au club pour la saison en cours et y pratiquant une activité.*

Exemples

Exemple 1 : Un adhérent Artistique (195€ d'activité) souhaitant faire de la randonnée (70€ d'activité) devra régler :

- à l'inscription : $100\text{€ d'adhésion} + 195\text{€} = 295\text{€}$
- pour la seconde activité : 70€

Soit un total de 365€ pour cet adhérent.

Exemple 2 : Un adhérent Ecole Hockey (40€ d'activité) ayant un abattement famille de 50% souhaitant faire de l'école de patinage (60€ d'activité) devra régler :

- à l'inscription : $100\text{€ d'adhésion} + 40\text{€} \cdot 50\% = 120\text{€}$
- pour la seconde activité : 60€

Soit un total de 180€ pour cet adhérent.